VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'UN

Cottage Double Rémunérateur

1818 et 1820 RUE ST-PHILIPPE.

Terrain 31.9.6 x 194.8.3 de Profondeur.

MERCREDI, LE 24 MARS, 1909.

Succession de Veuve August Gaspard.

No 87,481—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau rue Perdido — Il sera vendu, MERCREDI le 24 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 15 février 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges y appartenant ou de quelque nature en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par les lettres K, et ledit lot est désigné par le No 11 de l'ilet est borné par les rues St-Philippe, Clairborne, Derbigny et Roman; ledit lot de terre mesurant trente-et-un pieds neuf pouces de lignes de face à la rue St-Philippe sur vingt-quatre pieds huit pouces trois lignes de profondeur, d'après un plan annexé à acte passé pardevant T. Seghers, notaire le 10 mars 1837; étant la même propriété vendue par la défunte Veuve August Gaspard par achat de Mlle Jeanne Lafferrander, suivant acte passé le 12 novembre 1903 pardevant Robert Legier, notaire, et enregistré dans le livre des transferts 199, folio 15.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double couvert en ardoises avec quatre chambres de chaque côté et une bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté, latrine, etc., et désigné par les Nos municipaux 1818 et 1820 rue St-Philippe.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénendo et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurances devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1909, et de déposer 10 pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 24

Stroudback & Stern.

VENTE DE RECEVEUR.

SAMUEL vs BUILDERS SUPPLY COMPANY, LIMITED.

No 88,697—Cour Civile de District pour Paroisse d'Orléans—Division "B".

MERCREDI,

le 3 Mars, 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 779 rue S. Franklin, entre Girod et Julie, il sera Vendu à l'Enchère Publique,

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—Sur les lieux ci-dessus mentionnés, en vertu de et conformément à un ordre rendu par l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, signé le 11me jour de février 1909, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée—

Le contenu de la Builders Supply Company Limited, consistant d'un Smith Premier Typewriter, coffrafort en fer, pupitre, châssis, portes, cadres de fenêtres, portes vitrées, "transoms", colonnes, châssis "Gable" et cadres, devant de cheminée, "Spindles", ballustrades, "Corner Blocks", vitres en couleur, etc. Aussi un lot de comptes courants.

Conditions—Comptant.

LEONARD L. STERN, Encanteur.

20 fév—20 21 28—mars 3

Stroudback & Stern

VENTE DE RECEVEUR.

Schwartz Eustis Co., Ltd, vs Dover & Hoffman Co., Inc.

No 88,395—Cour Civile de District, Div. E.

Consistant en Machines, Installations de Bureau, etc.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 1er mars 1909, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux No 339 Decatur, en vertu d'un ordre de Cour daté le 12 février 1909, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Un lot de machines, installations de bureau, "with Premier Typewriter", comptes courants, stock en main, consistant en meubles, material, huiles, vernis, etc.

Local au No 339 rue Decatur, anciennement occupé par Dover & Hoffman est loué à bail pour un terme expirant le 30 septembre 1909, à un loyer mensuel de $ 0. L'encanteur est autorisé à annoncer qu'un locataire peut fournir une garantie satisfaisante et acceptée par le propriétaire pour la balance du bail.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cahn, avocat pour le receveur.

7 fév—17 21 28—mars 1

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple, No 3122 rue Chippewa.

Une Mary Buchel, veuve de Adam Warner, et als. vs Mary Josephine Jackson et al.

John Wesley Jackson, mineurs,

No 87,840—Cour Civile de District, Division D.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 823 rue Union, MERCREDI, 3 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément au jugement rendu le 22 janvier 1909 et signé le 28 janvier 1909, rendu et signé par l'honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus et dernier enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 23, borné par les rues Huitième, Neuvième, St-Thomas et Chippewa, désigné par le No 9, mesurant trente-et-un pieds quatre pouces trois quarts de face à la rue Chippewa sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan par B—Buisson, voyer, le 10 juin 1907, et déposé comme plan No 22 dans le bureau des plans No 2, par Wm Christy, ancien voyer. Étant la même propriété acquise par Adam Warner, par acte passé pardevant Thomas Fahey, notaire, le 16 avril 1892, enregistré dans le livre des transferts 145, folio 4 par ses héritiers par jugement daté le 1er décembre 1904, dans la succession de Adam Warner, No 74,352, du dossier de la Cour Civile de District.

Conditions de la vente—Pour du comptant, et pour cent duquel sera payé au dit encanteur au moment de l'adjudication, la balance au moment de la confirmation de ladite vente laquelle sera par acte pardevant Arthur J. Waters, notaire, auquel acte ledit encanteur est spécialement autorisé de signer. En plus du dit prix d'achat l'acquéreur de la vente annoncée payer les frais de ladite vente et tout les frais des certificats.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat, pour les demandeurs.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Elopis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,754—Division A.

Attendu que Jas. F. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Elopis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, avocats. 19 fév—19 24—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet— JEUDI, le 1er avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 25 février 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Arnaud Ramar, No 98,061, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston on (Mandoline) et Pélopidas; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Arnaud Ramar de la "Pontchartrain Rail Road Company" d'après un acte pardevant A. A. Baudouin, notaire, daté du 3 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 fév—28—mars 7 14 21 28—avril 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT

En une Résidence Double en bois à deux étages,

Nos 2005 et 2007 rue Nord Rempart.

Succession de Mme Madeline Pons Veuve de Pedro Pons.

No 84,507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 839 rue Carondelet— JEUDI le 25 mars 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 février 1909 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence double en bois à deux étages bien construite, Nos 2005 et 2007 rue N. Rempart, contenant six chambres de chaque côté, le terrain est décrit comme un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Touro, St-Claude et Français, mesurant, en mesure française, 20 pieds de face sur 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes en mesure américaine à la rue Nord Rempart sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, en mesure américaine, entre lignes parallèles.

Aussi une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, mesurant onze pouces et demie (11 ½) de face à la rue Nord Rempart, sur une profondeur de 93 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles, contigu à la propriété ci-dessus décrite et sur le côté sud de celle-là.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Brown, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 25

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Positivement au plus haut et dernier enchérisseur de trois cottages doubles, Nos 2445, 47-49-51-53 55 avenue Jackson, entre les rues Franklin et Saratoga, l'ilet Joséphine, devant être vendu séparément.

Résidence moderne sur un terrain mesurant 45'x123' 2" 0"' No 138 rue Cortez, coin Iberville.

Cottage double No 1230-32 rue Freret, près de la rue Clio.

JEUDI, le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Joseph P. Skelly et alys Mary Skelly, mineure. No 88,248— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 20 janvier 1909, et signé le 26 janvier 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu's'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Franklin, Saratoga et Joséphine, désigné comme lots Nos 4, 5, 6 et mesurant chacun vingt-sept pieds cinq pouces et quatre lignes de face à l'avenue Jackson, sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds cinq pouces trois 1|2 lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds plus ou moins.

Les améliorations consistent de trois cottages doubles en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, cour, etc., et chacune loué $21 par mois connus comme les Nos municipaux 245-47, Nos 2049-51, Nos 2053-55 avenue Jackson.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Cortez, Telemachus et Iberville, désigné comme le tout du lot No 15 et la moitié du lot No 14, et mesurant ensemble quarante-cinq pieds de face à la rue Cortez sur cent vingt-trois pieds deux pouces en profondeur et façade à la rue Iberville.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois à deux étages couvert en ardoises, retiré de la rue, ayant un joli grillage et contenant salon, vestibule de réception, salle à manger, vestibule, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet de toilette sanitaire, lavabo stationnaire, office, cuisine, galeries devant et derrière, etc.; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc., la rue Iberville est pavée en asphalte, loué à bail jusqu'au 30 sept. 1909 à $45.00, et portant le No municipal 138 rue N. Cortez.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 358, borné par les rues Clio, Erato, Howard et Freret, désigné comme lot No 9 et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Freret sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré ayant un joli grillage en fer et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, hangar, citerne, etc., et loué $24 par mois et portant les numéros municipaux 1230-1232 rue Freret.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, l'assurance non expirée, prendre possession du loyer à partir du jour de la signature de la vente, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente. L'acte de vente pardevant James C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31— fév 7 14 21 28— mars 1 2 3 4

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets se sont bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@200
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mules de ville	150@175
Extra heavy	200@225
Mulets pour habitations sucrières	125@150
Mulets de selle	85@100

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

La Résidence en bois à deux étages, 333 RUE MAGNOLIA

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane.

Aussi un lot d'effets mobiliers

Succession de Mme M. McGulloch.

No 88,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 23 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 333, rue Magnolia, et comprenant une résidence simple à deux étages, en bois, contenant 8 chambres, citerne, hangar, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, St. Claiborne, Gravier et l'avenue Tulane, désigné comme lot A sur un devis par C. U. Lewis, député voyer de ville, le 16 juin 1898, annexé à un acte de partage entre Margaret McCormick et Mme Elizabeth Dermody, passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 24 juin 1898, d'après lequel devis ledit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 26 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et d'une profondeur de 82 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier, et 77 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Tulane.

A la même heure et au même endroit, un lot d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions pour les meubles — Comptant

Pour la propriété Foncière — Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ledit billet serait mis entre les mains de l'avocat pour collection; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et l'assurance devant être payée au porteur du billet hypothécaire comme l'intérêt doit être, et l'acquéreur devant payer en sus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév—20 21 28—mars 7 14 21 23

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN TERRAIN.

Rue Dumaine, entre les rues Rendon et Lopez.

Mme Alphonsine Bach min. épouse de Anthony Randazzo vs Anthony Randazzo.

Cour Civile de District — Division A — No 86,0[illegible].

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Div. A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 février 1909 et a moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 25 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 431, borné par les rues Lopez, Rendon, Dumaine et Ste Anne, désigné par le No treize sur un devis fait par George De Armas, voyer, daté du 19 novembre 1900, annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 16 avril 1900 et d'après lequel devis ledit lot treize mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Acquis par Anthony Randazzo de John H. Schlebert, par acte pardevant Ethelred M. Stafford, notaire, en cette ville le 17 février 1908, enregistré dans le livre des transferts 214, folio 483.

Conditions— Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas I. Denechand, notaire, aux frais de l'acquéreur

FREED & CLESI, Propriétés Foncières et Encanteurs, 838 rue Gravier.

C. I. Denechand & W. J. Waanespack, avocats.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 25

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOHN DUBUC ET AL. VERSUS JAMES HOWARD PRADOS.

No 86 973—Cour Civile de District.

JEUDI, le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, lequel ordre est daté et signé du — janvier 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

1° Quatre certains lots de terre, situés dans le Faubourg Franklin, dans l'ilet No 184, désignés comme lots Nos 5, 6, 7 et 8, les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la Promenade Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et le lot No 8 mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à ladite Promenade Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout en mesure anglaise, et d'après un plan de L. J. Pilié, daté du 5 août 1836 et déposé dans les archives de G. LeGardeur. Ledit ilet No 184 est maintenant d'après le rôle d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans l'ilet No 1385 et est borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Dorgenois et Law.

2° Quatre certains lots de terre situés dans le Faubourg Franklin, dans l'ilet No 200, et désigné comme lot 1-2-3 et 4 sur un plan de L. Surgi, daté du 8 septembre 1836 et déposé dans les archives de H. Pedesclaux, notaire. Le lot No 1 mesure 34 pieds de face à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Force.

Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur; ledit ilet No 200 est maintenant l'ilet No 1218 d'après le rôle d'assessement de cette ville, et est borné par l'avenue Franklin, les rues Hunters, Tonti et Roubeblave.

3° Deux certains lots de terre situés dans l'ilet No 200 du Faubourg Franklin désigné sur un plan par L. Surgi, daté du 8 septembre 1836, déposé dans les archives de H. Pédesclaux, désigné comme lots Nos 14 et 15; lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vertu sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

4° Deux certains lots de terre, situés dans le Faubourg Darcantel, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 80, sur un plan annexé à un acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 13 septembre 1836. Le lot No 1 mesure 60 pieds de face à l'avenue Londres sur 185 pieds de profondeur et face à la rue Carnot, sur 114 pieds sur une ligne laquelle le sépare du lot No 2. Le lot No 2 mesure 97 pieds 9 pouces de face à l'avenue Londres sur une profondeur de 114 pieds sur une ligne laquelle le divise du lot No 1.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur. l'acquéreur devant payer pour les actes de vente pardevant Chas Schneidan, notaire et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

Tél Main 2268-W. 137 rue Carondelet.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 4

AVIS AUX CREANCIERS

In D'Echau and McEwen Lumber Co. Ltd., demandant un receveur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 80,623 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le 6ème compte provisoire présenté par la Tentonia Bank and Trust Company et Frederick Querens Jr, receveurs en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin Ory et Dart et Kernan, avocats. 27 fév—mars 3 8

VENTES A L'ENCAN.

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Vve Pierre Foch.

No 85,331—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

En vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District, rendu le 5 février 1909 et signé le 11 février 1909 dans la succession ci-dessus numérotée et intitulée, ordonnant la vente de la propriété ci après décrite et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'encan, JEUDI, le 18 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières.

Terrain vacant et propriété améliorée de valeur dans le Troisième District Magasin et résidence, coin des rues Dauphine et avenue St Maurice. Cottage double sur l'avenue St Maurice entre les rues Dauphine et Bourgogne. Cottage simple, rue Dauphine entre l'avenue St Maurice et la rue Tricou. Petit cottage, rue Bourgogne, entre l'avenue St Maurice et la rue Tricou. Résidence, coin des rues Bourgogne et Tricou. Résidence, coin de l'avenue Caffin et la rue Bourgogne.

Cottage double rue Dauphine, entre l'avenue Caffin et la rue Lemanche.

Cottage simple coin des rues Dauphine et Lemanche.

Et Quatre vingt deux Terrains de choix vacants à paiements et conditions faciles.

JEUDI, le 18 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

1° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, étant l'ilet No 222, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, l'avenue Caffin et la rue Lemanche ou Jourdan composé de vingt terrains, désignés comme lots A, B, C et lot quatre à vingt inclusivement. Les lots A, B et C sont contigus et mesurent comme suit, à savoir

Le lot A formant le coin de la rue Dauphine et de l'avenue Caffin et mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Dauphine sur 124 pieds 5 pouces de profondeur et façade à l'avenue Caffin, et entre lignes parallèles. Le lot B mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot C mesurant 33 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces entre lignes parallèles. Les lots 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 35 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 128 pieds, 5 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant le coin des rues Dauphine et Le Manche. Les lots 9 à 13 inclusivement sont contigus, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche ou Jaudon sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; lot No 14 est contigu au lot No 13 et forme l'encoignure des rues Le Manche et Bourgogne et mesure 33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Le Manche sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 140 pieds 6 pouces: lot No 15 forme l'encoignure de la rue Bourgogne et de l'avenue Caffin et mesure 33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à l'avenue Caffin sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 140 pieds 6 pouces; lots Nos 16 à 20, inclusivement, sont contigus chacun et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Le tout d'après un devis fait par Geo. de Armas, voyer, daté 15 janvier 1909. Etant la même propriété deuxièmement et troisièmement décrite en l'inventaire.

2° Un certain ilet de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Rempart, Bourgogne, Le Manche ou Jaudon et l'avenue Caffin, désigné par le No 311, contenant vingt-trois terrains, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, et les Nos cinq, six, quinze et seize; les lots A, B, C et D mesurant chacun 31 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur, entre lignes parallèles de 98 pieds 10 pouces et 3 lignes; le lot A formant le coin de la rue Bourgogne et de l'avenue Caffin; le lot E est contigu au lot D et mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 4 pouces et 3 lignes. Les lots F, G, H, I, sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 4 pouces et 3 lignes; le lot J formant le coin des rues Bourgogne et Le Manche ou Jaudon; les lots 15 et 16 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche sur une profondeur en ce lignes parallèles de 140 pieds 6 pouces, le lot No 16 est contigu aux lots F, G, H et I; et partie du lot E dans le fond; les lots K, L, et M mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche sur une profondeur de 125 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; le lot K est contigu au lot No 15, le lot N est contigu au lot M, et forme le coin des rues Le Manche et Rempart et mesure 33 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Le Manche, sur 125 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rempart: le lot O mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Rempart, sur une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; le lot P forme le coin de l'avenue Caffin et de la rue Rempart et mesure 33 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Caffin sur une profondeur et façade à la rue Rempart de 125 pieds 4 pouces et 4 lignes; les lots Q, R et S mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'Aave Caffin sur 125 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les dits sont contigus; le lot Q, est contigu au lot P et le lot S est contigu au lot No 6; les lots Nos 5 et 6 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin, sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le lot No 5 est contigu au lot T; et le lot T mesurant 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin, sur 125 pieds, 4 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ledit lot est contigu dans le fond des lots A, B, C et D. Le tout d'après un devis ci-dessus mentionné de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la même propriété deuxièmement et troisièmement décrite en l'inventaire.

3° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 318, borné par les rues Tricou, Delery, Rempart et Bourgogne. Ledit ilet est composé de vingt-deux lots de terre désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, et les Nos cinq, six, quinze et seize; les lots A, B, C et D mesurant chacun 33 pieds 7 pouces de faces à la rue Bourgogne sur une profondeur entre lignes parallèles de 134 pieds 1 pouces et 7 lignes, le lot A formant l'encoignure des rues Bourgogne et Tricou; le lot H formant le coin des rues Bourgogne et Delery; les lots I et J sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Delery sur une profondeur de 134 pieds 4 pouces entre lignes parallèles; les lots K, L et M sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Delery sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 104 pieds 4 pouces; le lot N formant le coin des rues Delery et Rempart et mesure 29 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Delery sur une profondeur et façade à la rue Rempart de 104 pieds 4 pouces; les lots O et P sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 119 pieds 2 pouces et 5 lignes; les lots Q, R et T sont contigus et mesurent comme suit: le lot Q mesurant 29 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Tricou, sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, et façade à la rue Rempart, formant le coin des deux dites rues; les lots R, S et T, mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Tricou, sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles; les lots U et V sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Tricou par une profondeur entre lignes parallèles de 134 pieds 4 pouces. Le tout d'après un devis fait par Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la propriété quatrièmement décrite en l'inventaire.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 317 borné par les rues Bourgogne, Hancock, Tricou et Rempart, désignés par les No Deux et Trois sur un devis de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909, contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces 7 lignes. Etant une partie de la propriété cinquièmement et dixièmement décrites dans l'inventaire.

5° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme ilet No 216 et borné par les rues Dauphine, Tricou, Bourgogne et St-Maurice, autrefois rue Hancock. Ce dit ilet est composé de vingt-et-un terrains ou portions de terre désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N et par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14 et mesurent comme suit, à savoir: La portion A formant le coin des rues Dauphine et St-Maurice, autrefois rue Hancock et mesure 104' 4" de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue St-Maurice de 103 pieds 9 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, la portion B est contigue dans le fond à la portion A et mesure 60 pieds 7 pouces de face à la rue St-Maurice, 164 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur à la ligne de côté vers la rue Bourgogne, de là sur une ligne parallèle à la rue St Maurice et courant vers la rue Dauphine, une distance de 50